

Mail à Mr CULPIN et Mr CHEROUVRIER.

Messieurs,

Suite aux mails DRH envoyés le 24 et 31 mai, les Ingénieurs Commerciaux d'Orange Business Service EGT tiennent à vous faire part de leur profond désaccord. En effet, comme nos organisations syndicales vous l'ont déjà formulé, nous dénonçons le passage en force d'une décision unilatérale concernant le remboursement des frais à compter du 1^{er} mai 2007.

Nous avons un fonctionnement atypique au sein du groupe tant au niveau de notre organisation géographique qu'à celui de nos activités. Notre contrat de travail, tenant compte de ces particularités, nous indique *"l'obligation de l'usage d'un véhicule personnel pour nos déplacements professionnels"*, avec un défraiement via des indemnités kilométriques.

Dans le respect de celui-ci, chacun de nous a investi dans un véhicule pour lequel nous supportons l'ensemble des frais de fonctionnement (assurance professionnelle, carburant, frais d'entretien, d'amortissement, etc...).

Notre Direction a souhaité revoir ce mode de fonctionnement et nous étions ouverts à des discussions. Nous avons demandé à participer aux négociations et nos DS avaient même prévu d'inviter certains d'entre nous, ce qui a été refusé par la direction. Notre président, Pierre Dubault, a ré-ouvert des négociations avec nos DS le 7 mars qui n'ont pu aboutir suite à son absence.

Le 24 mai, nous avons reçu un mail nous faisant part de l'application d'un nouveau barème de remboursement des frais kilométriques sur une base des règles définies et consultables sur ANOO. Nous sommes très surpris par la forme de cette communication et nous nous interrogeons sur la légitimité de ces documents.

En effet, cette décision ne porte, à part un logo Orange Business en haut à gauche de la première page, aucune signature ni paraphe. Le document appelé « Avenant à la décision remboursement frais » a été établi sur une feuille blanche sans aucun logo et signature.

Le fichier Excel intitulé « Note de frais 2007 V2 » est erroné puisqu'il comporte des erreurs et se substitue à celui qui existe dans Intranoo.


De plus, nous revenons sur ce barème, qui ne peut nous correspondre : *"L'autorisation d'un véhicule personnel ne peut être permanente. Elle est exceptionnelle, spécifique à chaque mission"*. Ce texte est en total contradiction avec nos obligations contractuelles. De plus, le respect de ce nouveau barème (IK jusqu'à 62% inférieures au barème Urssaf jusqu'alors utilisé !) ne couvrirait pas les frais engendrés par nos déplacements en clientèle.

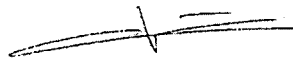
En outre, nous avons des secteurs regroupant plusieurs départements et donc des trajets susceptibles de dépasser les 300 kms dans la journée pour assurer notre métier. Là encore, nous ne pouvons que déplorer une incohérence avec ce qui nous est maintenant imposé : utiliser le train ou l'avion, ainsi que les transports en commun pour assurer nos déplacements dépassants cette limite...

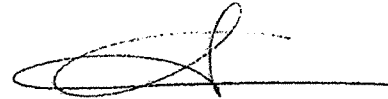
Nous sommes étonnés que notre entreprise ne respecte pas notre contrat de travail et nous souhaitons que vous vous rapprochiez de nos DS, Christian DENIS CFTC et Marie Hélène Lasblye CFDT, porteurs de nos demandes.

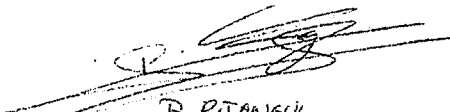
Nous tenons à vous remercier de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête, et nous vous prions d'agrèer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

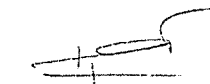
Le 31 mai 2007, les Ingénieurs Commerciaux d'EGT (Orange Business Services Solutions Image).

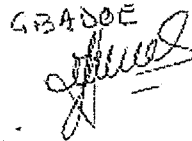

F. ANTIREAU

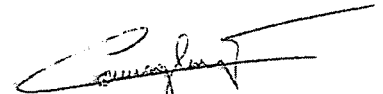
Damien SCHENBERG


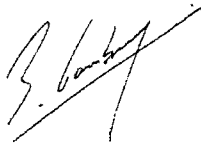

G. GUILLARD

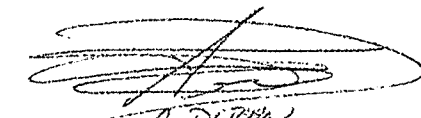

B. PITANGUÉ



Isabelle ARCHIMBAUD


GRADDE



F. GRATACIA

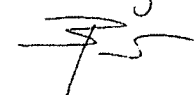


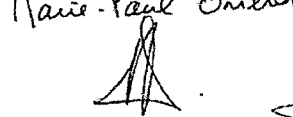

A. DUJON

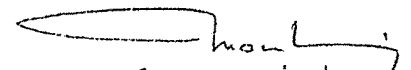

P. VIVANT



Frédéric KRAUER


Céline Masclier
Hochère.

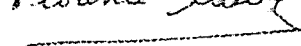
B. Benzit


Nave-Paul Onillon


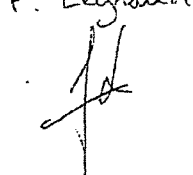

C. MOURABIAN

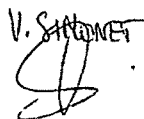

Stéphane PÉCOURÈS

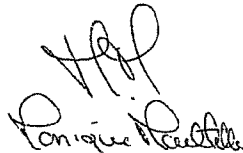

E. FIDENCI

Florence Duboy


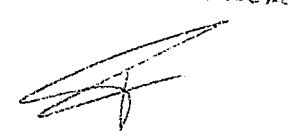

P. MORLET

F. Legrand


V. SARTONNET



Constance Recastello


M. DAVIE

O. FOCHAMERE



RIFFET


Pierre Dubault

Copie : Pierre DUBAULT PDG EGT
Marc DUPLESSY DAF EGT
Philippe MONTFORT Dir CO EGT